
Election du bureau du conseil municipal

Conformément à l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
le conseil municipal

Á E L U

les membres suivants afin de constituer le bureau du conseil municipal pour la
période allant du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 :

La présidente :

Madame Laura Mathil

Élue par 10 voix, à l'unanimité

La vice-présidente :

Madame Catalina Kauz

Élue par 10 voix, à l'unanimité

Le secrétaire :

Monsieur Christophe Mage

Élue par 10 voix, à l'unanimité